

L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

MARS 2024

Le mot du Maire

Chères Saint-Martinoises,
Chers Saint-Martinois,

La fin de l'hiver a été pluvieuse à Saint Martin et c'est avec bonheur que nous pouvons admirer notre beau Calavon cavalier. Nous espérons que le printemps à venir va nous permettre de faire encore quelques réserves d'eau.

Le printemps pour les collectivités, c'est la saison des budgets... Au moment où paraîtra ce journal, nous serons en passe de clôturer l'exercice 2023 et d'adopter le budget primitif 2024. Concernant 2023, bien que l'adoption définitive n'ait pas encore eu lieu, je peux d'ores et déjà vous indiquer que nous avons réussi à redresser la barre et passer le cap inflationniste sans trop de dommages en maintenant les rênes serrées !

Toutefois, les hausses exponentielles de l'énergie deviennent problématiques et, en dépit d'une petite réduction des consommations, nos factures d'électricité ont subi une hausse de près de 70%.

Nous devons, pour l'avenir, nous attacher à trouver des réductions de consommation plus importantes. Ce travail, nous souhaitons le faire en concertation avec vous !

C'est pourquoi **vous serez prochainement conviés à une réunion publique** portant sur l'évolution de nos budgets, où nous aurons un temps d'échange sur les pistes d'économie que nous envisageons, sur le modèle de celle qui a eu lieu sur les composteurs.

À ce propos, vous trouverez dans ce numéro, un dossier spécial sur la question des déchets, sur les biodéchets pour ceux qui n'auraient pas pu assister à la réunion, mais aussi sur l'épineux problème de l'ancienne décharge de Garaude qui remonte à la surface, sans mauvais jeu de mots.

Il me paraissait important d'aborder avec vous la question de la téléphonie. Vous êtes nombreux sur la commune, et je peux le constater également moi-même, à me faire part de problèmes d'accès au réseau mobile et même, dans certains cas, des impossibilités de communiquer. Nous avons fait remonter ceci aux services de l'État : c'est avec plaisir que je vous annonce que la commune a été retenue dans l'arrêté ministériel de couverture des zones blanches du 26 décembre 2023. L'emplacement envisagé serait proche du hangar municipal, point le plus haut de commune, qui permettrait une couverture optimale avec un seul équipement. Le temps est maintenant aux études techniques et d'impact qui vont durer plusieurs mois. Je précise que ces travaux, de maîtrise d'ouvrage d'État, portent sur équipement 3G/4G ; il ne s'agit en aucun cas d'un équipement 5G. Nous vous tiendrons informés dès que nous en saurons nous-même plus...

D'ici là, je souhaite à chacun de vous un agréable printemps, de très belles fêtes de Pâques !

Madame le Maire
Charlotte CARBONNEL



SOMMAIRE

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS.....	3
ÉTAT CIVIL	3
ÉLECTIONS EUROPÉENNES	5
L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE CERTIFIÉE	5
LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ (suite)	7 & 7
LES TRAVAUX DU TRIMESTRE	9 & 9
L'ÉCHO DE LA BIBLIO !	10
CHASSONS LE FRELON ASIATIQUE !	11
DOSSIER DÉCHETS	13 à 14
27 LYCÉENS CÉLÈBRENT LE LUBERON À SAINT MARTIN DE CASTILLON	15 & 16
EN PRÉPARATION.....	17
EN AVANT-PREMIÈRE.....	18
RAFRAÎCHISSEMENT DE NOTRE SITE INTERNET !	18
AGENDA DU PRINTEMPS	19

Bulletin municipal de la commune de Saint Martin de Castillon édition mars 2024
Imprimé par nos soins en 300 exemplaires
Téléchargeable en ligne sur le site www.saintmartindecastillon.fr
Directrice de publication et rédaction Charlotte CARBONNEL-Maire et Maggy GRÉGOIRE
Ont collaboré à ce numéro : Laurent Bertel, Patricia Messina, Alain Rivoal

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

URGENCES ET SECOURS :

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

MAIRIE :

- Accueil 04 90 75 20 08 ou mail : accueil@saintmartindecastillon.fr

SIRTOM :

[04 90 04 80 21](tel:0490048021) ou mail contact@sirtom-apt.fr -

Déchetterie de VIENS : 04.90.76.52.92, ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.

CCPAL : [04 90 04 49 70](tel:0490044970) – ou mail contact@paysapt-luberon.fr

(Urgence service des eaux **06 76 98 75 77**)

ÉTAT CIVIL

Naissances :



Inès LAÏFIA, fille de Claire ZODAN et d'Azzedine LAÏFIA, est née le 14/01/2024

Marceau BONNEFOY, fils de Shirley LONGET et de Baptiste BONNEFOY, est né le 20/02/2024

Edel BOITIER, fille de Ementine FOCCIS et d'Alexandre BOITIER, est née le 08/03/2024

Louis MARTINON, fils Juliette DUFOUR et de Yann MARTINON, est né le 15/03/2024

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès

Madame PRATO, épouse AUGER Yvonne, est décédée le 05/01/2024

Madame ISNARDON, épouse LEMI Yvette, est décédée le 18/01/2024

Madame BONFILS, épouse DESCAMPS Annie, est décédée le 13/02/2024

Nous adressons toutes nos condoléances aux proches des défunt(e)s.



DES SERVICES À VOTRE SERVICE

LE LIEN, UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ :

Ce guichet mobile est un espace de renseignements et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés par un agent, dans leurs démarches administratives en ligne : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier. « **Le Lien** » est présent à **St Martin le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h à 12h.**

Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien contact@paysapt-luberon.fr



L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

Les permanences, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposées par le Parc Naturel Régional du Luberon aux habitants du territoire ont lieu tous les mois en mairie. Nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

LE SERVICE CNI – PASSEPORTS

Anticipez vos examens et vos vacances d'été !



Avec l'arrivée du printemps, le service va connaître une période d'affluence. Nous vous invitons à prendre rendez-vous dès maintenant pour renouveler vos titres.,,,

Le saviez-vous ?



Depuis 2014, la durée de validité de certaines cartes d'identité pouvait être prolongée de 5 ans. Toutefois, sachez que cette prolongation n'est pas valable pour effectuer certaines démarches administratives et pour voyager en Europe.

**Alors, si votre carte a atteint ses dix ans, n'hésitez pas...
Prenez rendez-vous !**

Infos pratiques : que ce soit pour votre première demande ou pour faire renouveler votre carte d'identité ou votre passeport, nous vous rappelons quelques modalités essentielles :

- Vous devez faire votre pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS
- Prendre rendez-vous via notre site ou celui de l'ANTS
- Venir munis de photos agréées **de moins de 6 mois.**



Le service vous accueille sur rendez-vous les :

Lundi : Après-midi

Mardi : Après-midi

Mercredi : Après-midi

Jeudi : Matin

Vendredi : Matin

Tous les autres détails, titre pour mineur, renouvellement pour vol, etc. vous sont expliqués sur notre site rubrique Accès Direct => CNI & passeport. Si vous avez des difficultés avec internet, contactez Marie à l'accueil au 04.90.75.20.08, elle vous guidera avec bienveillance.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le **9 juin** prochain, les citoyens seront appelés aux urnes pour élire leurs représentants au parlement. Nous vous rappelons que l'inscription sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter !



Inscription sur les listes : les dates clés à retenir :

- **1^{er} mai 2024** date limite des inscriptions en ligne (via le site service-public.fr)
- **3 mai 2024** date limite des inscriptions en mairie

Les pièces à fournir pour votre inscription :

- Pièce d'identité (CNI ou passeport en cours de validité)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, edf, téléphone etc.)

L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE CERTIFIÉE

Dans la poursuite de ses efforts de modernisation et de facilitation d'accès aux services publics, la commune s'est portée volontaire pour adhérer au dispositif de certification de l'identité numérique. Cette application pour smartphone, gratuite, facultative et révoquée à tout moment, fonctionne avec la nouvelle carte nationale d'identité électronique (CNIe) et donne aux usagers la possibilité de justifier leur identité en ligne.



Comment ça marche ?

Pour obtenir son identité numérique certifiée, l'administré devra se rendre en mairie, car la certification requiert une comparaison entre les empreintes digitales de l'utilisateur et celles enregistrées dans la puce de sa CNI, afin de garantir avec certitude que le porteur de la CNI en est bien le titulaire légitime. Cette comparaison est réalisée via le Dispositif de Recueil dont le service CNI/ PASSEPORT est équipé !

Toutes les infos pratiques sur ce nouveau service seront disponibles à partir de la mi-avril !

QUELLE UTILITÉ POUR LE SCRUTIN À VENIR ?

Titulaire de son identité numérique, l'électeur pourra établir sa procuration de vote en 100 % dématérialisée, dans le cadre des élections des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024.



A ce titre, l'électeur qui aura recours au téléservice « Maprocuration » pourra être exempté de comparution devant une autorité habilitée pour attester de son identité, dès lors qu'il est titulaire d'une identité numérique certifiée France Identité et que la procuration est établie exclusivement en vue du scrutin des élections européennes.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Séance du 23 novembre 2023

1. **Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023**

Débats et questions : La délibération ne soulève pas de question le PV est adopté à l'unanimité.

2. **Travaux - Déplacement de l'école primaire, rénovation énergétique de la cantine et requalification de l'aire de loisirs**

Il s'agissait ici d'autoriser Madame le maire à lancer un MAPA restreint avec remise d'intention architecturale pour consulter des maîtres d'œuvre, pour l'opération citée en objet. **La délibération a été adoptée à l'unanimité**



3. **Travaux : Choix du fournisseur pour la réalisation des travaux de réfection de la route de Glorivette**

Madame le Maire présente les trois offres qui ont été reçues pour la réfection de ces travaux de voirie :

- COLAS France SRMV : 67 001,00 €
- EIFFAGE Route : 62 957,00 €
- NEO Travaux : 71 128,00 €

Il est demandé au conseil de se prononcer pour choisir l'entreprise qui réalisera ces travaux. L'offre d'Eiffage Route est celle qui est retenue. **La délibération a été adoptée à l'unanimité**

4. **Administration générale – Autorisation de servitude de réseau pour la parcelle cadastrée AZ 91**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, par arrêté en date du 31 mai 2023, M. Patrick GUASP a obtenu un permis de construire pour extension et changement de destination d'un hangar en habitation sur la parcelle cadastrée AZ 91, sise 197 rue du Brador. La mairie a reçu une demande de M. GUASP Patrick afin de pouvoir se raccorder sur le regard en contrebas du talus derrière la petite école (parcelle cadastrée AZ 92),

Il est demandé au conseil de se prononcer pour autoriser la constitution d'une servitude de réseau pour la parcelle cadastrée AZ 91, au profit de M. Patrick GUASP. En précisant que seront à la charge du bénéficiaire de la servitude, tous les frais inhérents à la réalisation de la servitude de réseau.

Débats et questions :

Il est demandé à Madame le Maire si d'autres solutions étaient possibles. Madame le Maire répond que techniquement la maison pouvait être raccordée sur la D48 (en dessus) et que cette solution nécessite l'installation de pompes de relevage. Il est aussi précisé que nous avons interrogé les services de la CCPAL en charge de l'assainissement et qu'ils valident d'un point de vue technique la solution de raccordement sur notre parcelle. **La délibération a été adoptée à l'unanimité**

5. **Administration générale : Fourrière animale – renouvellement de convention SPCAL**

Madame le Maire rappelle que chaque commune doit disposer d'une fourrière communale ou du service d'une fourrière établie sur une autre commune. La gestion de la fourrière peut être assurée directement par la commune ou peut être confiée à un tiers, via une délégation de service. A ce jour, cette prestation est confiée à la SPCAL d'Orgon par convention arrivant à terme au 31 décembre 2023. Il est demandé au conseil de se prononcer pour renouveler cette convention qui arrive à échéance. **La délibération a été adoptée à l'unanimité**

5. **Finances : Décision Modificative – Section fonctionnement du budget principal 2023**

Madame le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget primitif 2023, le conseil avait prévu la somme de 501 500 € sur la section dépenses du budget de fonctionnement pour le chapitre 012 « frais de personnels ». Or, l'augmentation du point d'indice du 1er juillet 2023, le remplacement des fonctionnaires en maladie ainsi que leurs salaires, toujours comptabilisés sur le chapitre 012, représentent un coût supplémentaire de 3 000,00 euros. Il est demandé au conseil de se prononcer pour approuver la diminution de crédits sur la ligne « Autres charges de gestion courante » pour un montant de 3000€ qui seront affectés sur le chapitre 012 frais de personnel **La délibération a été adoptée à l'unanimité**

6. **Ressources Humaines : Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse**

Madame le Maire expose à l'assemblée que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent obligatoirement disposer d'un service de médecine préventive. Pour répondre à cette obligation, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse a mis en place un service compétent auquel peut adhérer toute collectivité territoriale.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour solliciter le Centre de Gestion de Vaucluse, en vue de bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités, et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Débats et questions :

Il est demandé à Madame le Maire pourquoi nous décidons de changer de service de médecine préventive. Madame le Maire précise que jusqu'alors la commune adhérait au service de « la santé au travail d'Apt ». Il s'avère que ce service, destiné principalement au secteur privé, ne répond pas complètement à nos problématiques, par méconnaissance du statut des fonctionnaires. **La délibération a été adoptée à l'unanimité**

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ (suite)

7. **Administration générale : Pôle Territorial du Grand Bassin de vie d'Avignon – motion contre le projet**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le 2 octobre 2023, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) s'est réunie en Préfecture de Vaucluse, pour délibérer sur le projet de création d'un « Pôle Territorial du Grand Bassin de vie d'AVIGNON » composé de 6 EPCI vauclusiens et de 2 gardois, concernant près de 573 000 habitants.

Ce pôle territorial, initialement présenté comme un syndicat mixte d'échanges entre intercommunalités, s'est alors révélé, lors de cette réunion, n'être ni plus ni moins qu'une structure de préfiguration d'un pôle métropolitain.

Il suffit de se référer aux statuts de ce pôle territorial pour y découvrir dès les premières lignes :

« Les Communautés d'agglomération du Grand Avignon, des Sorgues du Comtat, du Gard Rhodanien, de Ventoux Comtat Venaissin et de Luberon Monts de Vaucluse, ainsi que les Communautés de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, du Pont du Gard et de Vaison Ventoux, ont émis la volonté de coopérer, sous la forme d'un pôle métropolitain, pour mieux répondre ensemble, aux enjeux territoriaux du Grand Bassin de vie d'Avignon qui demandent à être traités à une échelle plus large que leur périmètre respectif ».

La création d'un pôle métropolitain entraînerait par automaticité, la disparition du département de Vaucluse, comme nous l'avons connu dans le Rhône ou encore les Bouches-de-Rhône. Les maires, qui ont connu cette métropolisation dans ces territoires concernés, peuvent témoigner de l'impact négatif de la disparition du département dans le fonctionnement de leurs communes.

Au moment où nous, élus locaux, sommes confrontés à une défiance sans précédent de la part de nos concitoyens qui exigent toujours plus d'efficacité et de proximité dans la résolution de leurs difficultés, qui peut sincèrement croire que l'échelon métropolitain serait le plus pertinent pour ce faire ?

Il est demandé au conseil de se prononcer pour approuver la motion contre le projet de Pôle Territorial du Grand Bassin de vie d'Avignon

Débats et questions : *Les échanges eus en amont de la séance sur ce sujet font que la délibération ne soulève pas de question . La délibération est adoptée à l'unanimité*

Séance du 21 décembre 2023

1. **Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023**

Débats et questions : *La délibération ne soulève pas de question le PV est adopté à l'unanimité.*

2- **Administration générale - Classement de la parcelle AK 242 dans le domaine public communal**

Madame le Maire indique que la commune de SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON est propriétaire de la parcelle cadastrée AK 242, d'une contenance de 150 m² et sise à la FIGUEROLLE.

Afin de corriger le tracé d'un chemin communal, il convient de procéder au classement de la parcelle AK 242, dans le domaine public communal.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour approuver le classement de la parcelle cadastrée AK 242 dans le domaine public communal.

Débats et questions :

Il est demandé pourquoi ce tracé de chemin est interrompu. Madame le Maire répond qu'à ce stade, elle n'a pas de précision sur les raisons exactes. Elle précise toutefois que, suite à un échange verbal avec le géomètre Carlin et après examen des plans par celui-ci, tout porte à croire qu'il y aurait eu un échange parcellaire en vue de déplacer le chemin mais que cette procédure semble ne jamais être allée à son terme. Ici, nous avons régularisé une parcelle appartenant au domaine privé communal mais des parcelles appartenant à des particuliers devront faire l'objet d'une régularisation. **La délibération est adoptée à l'unanimité**

3- **Mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité**

Madame le Maire expose à l'assemblée le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, au bénéfice de leurs agents. Il s'agit d'une obligation légale et d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales qui doit figurer dans le budget et précise qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer le type d'actions à mener et le montant des dépenses à engager pour les prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Dans ce cadre, il est proposé au conseil de délibérer pour décider de mettre en place des bons d'achats du Groupement Commercial du Pays d'Apt au profit des agents de la collectivité et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Débats et questions : *La délibération ne soulève pas de question. La délibération est adoptée à l'unanimité*



Il est rappelé que les délibérations sont des documents publics et consultables en mairie. Le procès-verbal du 27 février 2024 sera approuvé lors de la prochaine séance du 26 mars.

LES TRAVAUX DU TRIMESTRE

La piscine

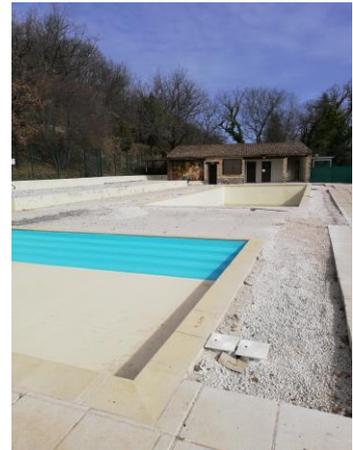
Nous vous en parlions dans l'édition de décembre : nous avons entrepris des travaux de rénovation de la piscine pour pallier aux problèmes de fuites récurrentes.

Ces travaux comprenaient initialement la réfection complète de la tuyauterie entre les pompes et les deux bassins, ainsi que le changement du PVC armé du petit bassin. Le montant initialement programmé était donc de 9 496€ HT, hors terrassement et remise en ordre du dallage.

Chaque chantier, surtout sur de la rénovation, comporte son lot de surprises !

Deux des skimmers du grand bassin sont à remplacer ce qui augmente les dépenses engagées de 1930€ HT.

Une fois l'ensemble des travaux réalisés nous vous présenterons le budget total de cette opération !



« Piscine René Olive Mars 2024 » © L. Bertel

Voirie Élagage des platanes et réfection de divers chemins...



Ce premier trimestre 2024 a été marqué par la réalisation de nombreux travaux de voirie. La commune a fait intervenir une entreprise pour procéder à l'élagage des arbres en bord de route et dans le village (5 platanes, 1 tilleul, 1 arbre de Judée, 1 figuier) pour un montant total de travaux de 1536 €.

Nous avons également fait des réparations de chemins pour un montant total de 11 850€ HT qui se répartissent comme suit : Les Joncquiers, 1 100€ ; Garaude 1 625 € ; Les Espatules 952€ ; Testanière 2 650€ ; Les Marteaux (hameaux) 2 350 € ; Figuerolle (réparation et curage de fossés section basse) 3 200€.



Garaude



Espatules



Testanière



Les Marteaux



La Figuerolle

La borne de recharge pour véhicules électriques



Nous vous l'avions annoncé son installation il y a plusieurs mois déjà.... elle est enfin arrivée ! Il s'agit d'une borne de recharge rapide, son emplacement, proche du café, permettra aux usagers de se désaltérer en attendant que leur véhicule se recharge.

Nous précisons que la gestion et l'entretien de cet équipement sont confiés au Syndicat d'Énergie Vauclusien.

LES TRAVAUX DU TRIMESTRE

(suite)

Avec la nacelle....



La Communauté de Communes dispose d'une nacelle qu'elle peut nous mettre à disposition. Début février, nous l'avons empruntée et les agents ont, entre autres, pu intervenir sur les pins de l'aire qui étaient blessés par des câbles trop serrés, installés il y a de nombreuses années. Ils ont été refixés de façon plus large pour ne plus endommager les arbres. Nous avons également pu inscrire le nom de Notre Dame d'Espérance sur le fronton de la Chapelle.



Nos murs de soutènement...

Nous vous en parlions à l'occasion des vœux, plusieurs de nos murs de soutènement nous inquiètent...

Le mur du château : En fin d'année 2023, des pierres de ce mur nous appartenant se sont détachées et ont chuté sur la propriété en contrebas. Un lierre, présent sur une bonne partie du mur, nous empêchait de visualiser correctement son état. Nous l'avons fait retirer en février dernier, non sans appréhension sur la découverte de ce que l'on trouverait dessous. Cette première intervention a eu un coût de 1 536€ : elle nous aura permis d'assainir le mur et de mieux visualiser son état. Nous avons été rassurés : avec quelques travaux de scellement de pierres, le mur sera « reparti » pour un moment. Cette intervention aura lieu prochainement.



Au portail du banquet. Nous avons été contraints d'interdire le stationnement sur l'emplacement autour de la croix du portail du banquet, en raison de fissures importantes. Les agents de la commune ont bouché les fissures au sol pour éviter les infiltrations et ont mis des témoins sur la fissure verticale pour observer son évolution, ceci sur les conseils du responsable du service des routes du Département. Nous ferons appel aux services du CEREMA pour une expertise complète et une préconisation de travaux. À cette occasion, ils reviendront voir le **mur du Boisset** dont l'état semble s'être aggravé depuis leur dernière visite en 2022.

INFORMATION IMPORTANTE !

Mur du banquet : une voiture reste en stationnement tampon sur cet espace. Nous n'avons pas réussi à identifier le propriétaire. Nous sommes contraints de faire appel aux services de la gendarmerie pour cela et allons prochainement le faire évacuer par fourrière donc si son propriétaire se reconnaît, c'est maintenant qu'il doit réagir !

L'ÉCHO DE LA BIBLIO !

2023 en chiffres !

HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi 9h/12h
15h/18h

Jeudi 15h/18h

Vendredi 15h/18h

**9 CLUBS
DE LECTURE**
Tous les derniers
jeudis du mois
à 17h



APRES MIDI LECTURE
pendant les vacances
scolaires



APRES MIDI JEUX
pendant les vacances
scolaires

**117
adhérents**

**dépenses
d'acquisition
de documents :
1596€**

**12 heures
par semaine
d'ouverture
au public**

**LE RESEAU
DES MEDIATHEQUES
130490 DOCUMENTS :
113715 LIVRES et PERIODIQUES
7286 CD et VINYLES
5498 DVD
2033 JEUX
140 LIVRES NUMERIQUES
79 OEUVRES D'ART
97 KAMISHIBAIS**

**FONDS PROPRE
4114 OUVRAGES**

**fréquentation
1697 prêts
2884 entrées**

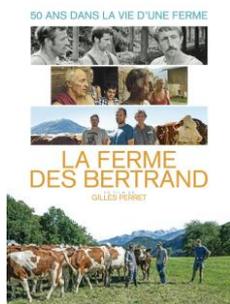
**65
animations
scolaires**

**FONDS EN PRÊT
DU SLL
522 ouvrages
renouvelés
3 fois/an**

**bibliotheque@saintmartindecastillon.fr
0490751496
site WEB : <https://saintmartindecastillon.fr>**

Votre texte de paragraphe

RETOUR SUR LA SOIRÉE CINÉ/DÉBAT SUR L'AGRICULTURE



Le 02 mars dernier, dans le cadre de notre partenariat avec le cinéma STRADA, nous projetions le film-documentaire « *La ferme des Bertrand* » qui relate l'histoire d'une exploitation laitière de Savoie filmée sur une cinquantaine d'années.

Au regard de la crise agricole que le pays connaît, cette projection a été suivie d'un temps de débats sur les enjeux des productions locales et des circuits courts.

Mylène Maurel, représentant l'association *Terre de liens*, a animé ce temps de débat et présenté l'activité de l'association qui œuvre à la préservation des terres agricoles et la transmission des exploitations. L'événement s'est clôturé par un moment de convivialité autour de produits locaux !



CHASSONS LE FRELON ASIATIQUE ! Une lutte collective d'intérêt général !

Pourquoi est-il important de lutter contre la prolifération de ce frelon ?

Originaire d'Asie, le frelon asiatique (*Vespa velutina*) figure depuis 2016, sur la liste des **espèces exotiques envahissantes** préoccupantes pour l'Union européenne. À la recherche de **protéines** pour nourrir leurs larves, **ce prédateur consomme 40% d'abeilles et 60% d'autres insectes pollinisateurs** (guêpes, papillons...). Classé parmi les dangers sanitaires, le frelon asiatique cause des mortalités hivernales des colonies abeilles.



© INPN

Le savez-vous ? De février à avril, 1 reine engendre 5000 frelons !

Comment les piéger ? Vous pouvez facilement confectionner votre piège à l'aide d'une bouteille en plastique. Il est conseillé de le doter d'orifices compris entre 5 & 10 mm, soit une entrée suffisamment large pour laisser passer le frelon asiatique, tout en permettant aux petits insectes non ciblés (guêpes, abeilles...) de s'échapper, et trop étroite pour le frelon européen et les papillons. À l'intérieur de cette bouteille, vous mettrez un appât. Vous pouvez utiliser l'appât du commerce ou préparer un mélange « maison » (1/3 bière – 1/3 vin blanc – 1/3 sirop). Installer la bouteille au soleil.



Notez que l'alcool va permettre de limiter le piégeage des abeilles.

Que faire si je trouve un nid ? Si vous détectez un nid de frelon, **ne vous approchez pas !** S'il est sur le domaine public, contactez la mairie et s'il est chez vous, contactez une entreprise de désinsectisation !



Message de Laurent Bertel – référent « frelons » de la commune

« Plusieurs personnes du village se sont manifestées à la mairie pour récupérer des pièges à frelons asiatiques qui devaient être mis à disposition par les services du département. Malgré contact pris auprès de ces services, aucun piège ne nous a été proposé à ce jour. Afin de pouvoir, à notre niveau, tenter de lutter contre cet insecte invasif, je vous propose de réaliser, à moindre coût, une campagne de piégeage.

Pour cela il convient, avant toute chose, de revoir le mode de propagation de cet insecte qui ne se manifeste pas de façon très visible avant le début de l'été. Durant la période printanière, les reines, issues des colonies de l'année dernière, vont sortir de leur hibernation et chacune débiter et renforcer leur propre colonie. C'est à ce moment précis qu'il convient d'intervenir, chaque reine piégée ce sera un nid qui ne se réalisera pas.

Je joins à cet article des conseils sur les pièges que vous pouvez aisément fabriquer à moindre coût. Il vous suffira alors de garnir ces pièges avec un appât (une recette vous est proposée ci-dessus).

Si dans notre village chacun d'entre vous s'attache à mettre en œuvre cette opération de piégeage, nous pouvons raisonnablement espérer limiter de façon sensible la prolifération de cet insecte invasif. » **Laurent Bertel**

DOSSIER DÉCHETS

Retour sur la réunion « composteurs »

Au 31 décembre 2023, la loi a évolué et nous impose désormais de séparer nos déchets alimentaires des ordures ménagères. C'est ce que l'on appelle le tri à la source des biodéchets.

Ces biodéchets sont composés à 90% d'eau, il est aberrant de continuer à les transporter et les incinérer ! Dans ce contexte, la commune a décidé, en partenariat avec le SIRTOM d'Apt, d'installer sur la commune des composteurs collectifs.



Dans un souci de concertation et comme cela avait été annoncé lors des vœux, nous avons organisé le 28 février dernier, une réunion publique sur le sujet.

Au cours de cette réunion, nous avons pu échanger sur les emplacements des composteurs collectifs. Ainsi, en plus de celui existant (sur les aires), nous prévoyons d'en installer 4 supplémentaires. Deux au village (portail du banquet et début de la rue de Lubac), un à la Bégude et un au Boisset.



Si d'autres hameaux sont intéressés pour l'installation d'un composteur collectif, nous vous invitons à contacter la mairie.

Parallèlement, pour ceux qui ont un extérieur et qui souhaiteraient **acquérir un composteur individuel**, vous pouvez prendre attache auprès du SIRTOM au 04.90.04.80.21 ou par mail sur communication@sirtom-apt.fr.

Un composteur à prix préférentiel et adapté à la taille de votre foyer pourra vous être proposé !

Monsieur Bout du SIRTOM, nous a également donné tout un tas de bons conseils pour bien entretenir notre composteur qu'il soit individuel ou collectif. Comme il l'a indiqué, il se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations lorsque qu'il effectue sa tournée de vérification. Nous vous communiquerons ses jours de passage sur nos réseaux sociaux.

Comment fonctionne le composteur collectif ?

Le composteur collectif fonctionne avec 3 bacs, installés sur un espace public.

Chaque bac a une fonction précise :

- Un bac pour stocker la matière sèche (broyat de bois mis à disposition par la collectivité)
- Un bac central pour les apports de déchets
- Un bac pour la maturation (formation du compost)

Ce qui va dans le composteur collectif

OUI



→ **Epluchures et fanes** de tous les fruits et légumes

→ **Fruits et légumes** abimés, coupés en morceaux

→ **Restes** de pâtes, riz, semoule (sans sauce)



→ **Marc** avec filtres à café, **dosettes** et **sachets de thé** en papier

→ **Coquilles d'œuf** brisées

→ **Essuie-tout**, serviettes en papier



Ce qui ne va pas dans le composteur collectif



→ Tous les apports **d'origine animale** (viande, poisson, graisse, croustes de fromages, ...)



→ Matières ou résidus **chimiques** : médicaments, papiers et cartons encrés, plastique, verre, métal



→ Eléments trop gros et/ou durs : coquillages, branchages, gravats



→ Pain (*penser au don pour animaux*)

→ Mauvaises herbes avec graines ou plantes malades ou traitées



→ Excréments et litières de chiens ou chats

→ Couches-culottes

→ Sacs plastiques et sacs souples dits « biodégradables ou compostables »



DOSSIER DÉCHETS

Le cas de la décharge du pont de Garaude...



Jusqu'aux débuts des années 80, la commune, comme tant d'autres, évacuait ses déchets ménagers dans une décharge à ciel ouvert...

À Saint Martin de Castillon, cette décharge était située au lieu-dit de l'ancien pont de Garaude. Selon les usages de l'époque, c'était bien pratique : une avancée surplombant le vallon d'un petit ruisseau dans lequel nous pouvions tout benner !

Au début des années 80, le centre d'enfouissement technique du SIRTOM d'Apt est entré en fonction et la décharge de Saint Martin, comme celles des villages alentours, a cessé d'exister. Une « réhabilitation » du site a eu lieu. Par 'réhabilitation', entendez que le monticule - ou plutôt la montagne - de plusieurs décennies a été camouflée par un apport de terre.

Cette situation peut paraître aberrante, mais un jugement sur ce qui a été fait à l'époque avec nos yeux d'aujourd'hui serait anachronique. Encore une fois, ce qui été fait chez nous était l'usage partout...

En plus de quarante ans, cet endroit a été oublié, la nature a repris ses droits et la végétation avait fini de camoufler toute trace du passé...

À la faveur des grosses crues de décembre 2019 qui ont déstabilisé la terre mise en place et des crues successives qui ont poursuivi son érosion, les décennies d'ordures remontent à la surface et viennent polluer le lit de la Buye.

Il est temps que l'on prenne à bras le corps ce problème et qu'on trouve une solution pérenne. La commune, qui a fait intervenir le Parc Naturel Régional du Luberon et le Syndicat des Rivières, est encore à la recherche de la meilleure solution.

Nous tenons ici à adresser nos sincères remerciements à Jérôme DELAIR qui, depuis plusieurs années, ramasse ce qu'il peut dans le lit de la rivière mais tant que nous n'aurons pas tari la source, ce sera le tonneau des Danaïdes.



Afin de sensibiliser un large public sur ce sujet, la commune s'est inscrite à la journée « **Nettoyons le Sud** » qui se déroulera le **Samedi 13 avril**. **Rendez-vous sur site à 10h** pour une opération citoyenne de nettoyage. Cette opération ne pourra porter que sur la partie en amont du pont. Le gros du problème, plus bas, ne pourra pas être traité à la main, nous serons contraints de faire intervenir une entreprise.

Nous vous attendons nombreux !

DOSSIER DÉCHETS

Quelques petits rappels nécessaires !

Nous pouvons tous le constater, la population est très indisciplinée sur la question de la gestion des déchets. Que ce soit des dépôts sauvages ou encore des dépôts de gravats, déchets verts et tous autres déchets non ménagers dans les conteneurs. Chacun peut faire l'expérience du constat de ces incivilités qui ne diminuent pas !

À une certaine époque, nous pouvions comprendre : nous n'avions pas les connaissances et ne prenions pas forcément conscience des conséquences de ces gestes.

Aujourd'hui nous n'avons plus cette excuse.

Pourtant certains pensent encore et me disent « *Je ne trie pas ! Je paye mes poubelles ! Je ne vais pas faire le boulot à leur place...* ».

Outre le fait que d'un point de vue environnemental ce raisonnement est une aberration, d'un point de vue financier ils se trompent ! Sachez que le recyclage coûte 25% moins cher que l'incinération. Sachant qu'en plus le coût de l'incinération ne va cesser d'augmenter, en raison des hausses d'énergie et de l'augmentation de taxes.

À l'échelle de notre commune, c'est un temps considérable que nos agents techniques passent à ramasser les dépôts sauvages. À titre d'exemple récent, je peux vous citer un important dépôt sauvage en bordure du Calavon que les agents ont dû traiter. Il s'agissait



© J. Perottin

tout bonnement d'un plancher !

Et je vous passe les nombreuses fois où ils doivent ramasser tout et n'importe quoi aux abords des poubelles (WC, meubles, gros électroménager etc.) Je forme le vœux que chacun prenne conscience que la protection de notre cadre de vie et de l'environnement est l'affaire de tous !

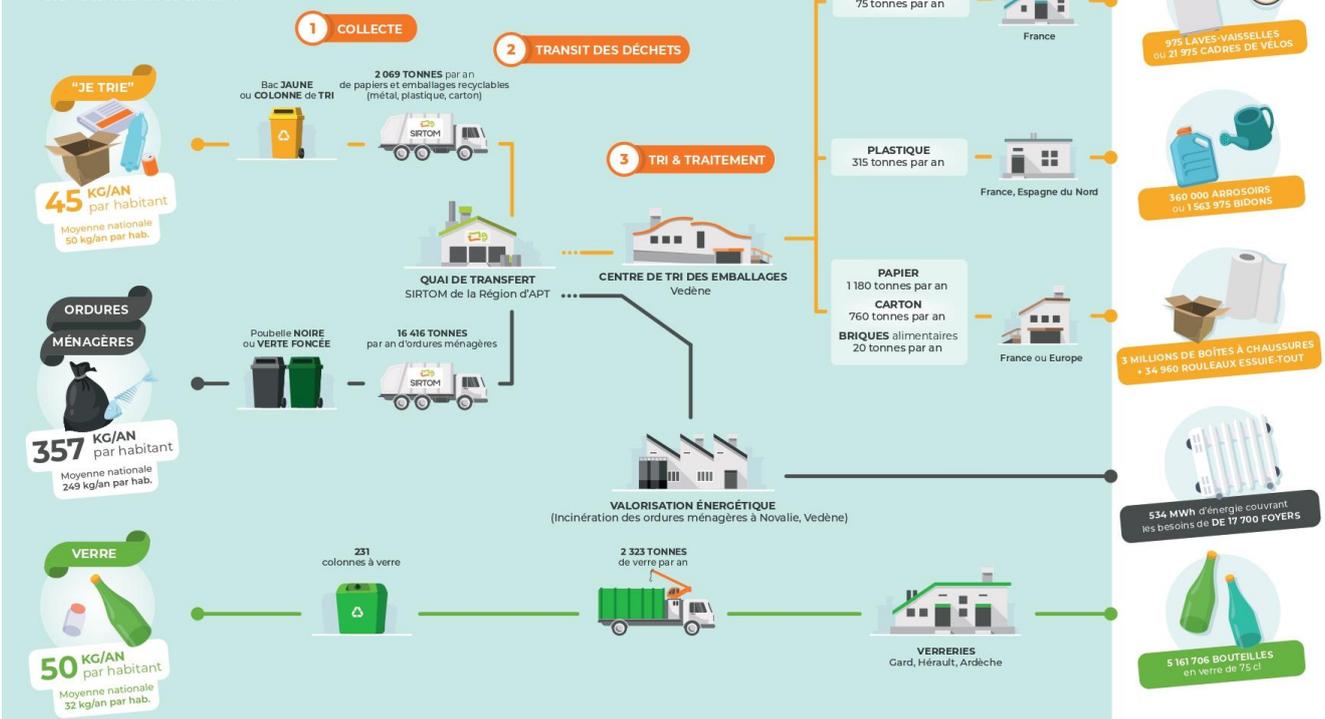
Charlotte CARBONNEL

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DE MA POUBELLE ?

Chaque habitant du SIRTOM de la Région d'APT jette 723,5kg de déchets par an (Moyenne nationale : 582kg par habitant), les deux tiers sont jetés dans les poubelles à ordures ménagères, tri ou dans les colonnes à verre. Le tiers restant est amené dans l'une des 4 déchetteries du territoire.

"MES BIO-DÉCHETS"

Le compostage est une solution facile, pratique et utile pour recycler la fraction des ordures ménagères qui fermentent et qui représentent 26% du poids de nos poubelles. Le SIRTOM propose des solutions de compostages individuelles ou collectives pour les habitants n'ayant pas de jardin, et dispose sur demande des sites de compostages dans les espaces verts des quartiers ou des villages.



27 LYCÉENS CÉLÈBRENT LE LUBERON À SAINT MARTIN DE CASTILLON

L'exposition « Notre montagne » retracera cette aventure !

On pourra dire qu'il existe encore « des jeunes » qui savent saisir les occasions, s'engager dans un travail de longue haleine et devenir des Artistes exposants !

Lundi 25 septembre dernier, les lycéens de la cité scolaire d'Apt, ont eu la chance de faire la connaissance de Nobuo HASHIBA, l'artiste peintre japonais qui exposait dans la Chapelle des Pénitents. Cette rencontre, au cœur de l'exposition « **ORIGINE – réminiscences japonaises** », a été émouvante et tellement enrichissante pour nos jeunes Lycéens ! Une parenthèse dans leur quotidien, éclairée par de bonnes étoiles, et d'autant plus aisée que l'un d'eux, Kimio - fils de notre bien connue Soko (lors de l'Événement « **Du Mont Fuji au Luberon** », Soko animait l'atelier de Sumi-é, l'Art de la calligraphie japonaise) - Kimio a joué le rôle délicat d'interprète entre Nobuo et ses camarades ! Toujours est-il que Nobuo a été bien « inspirant », pour parler Djeunes !

Depuis six mois maintenant, est inscrit au programme de leur année en arts plastiques, le **PROJET** d'une exposition collective, sur les lieux de leur rencontre avec Nobuo ! Projet de créer 'leur' Luberon ! (Nobuo nous a bien fait découvrir un autre Mont Fuji...)



© Gaelle Monnerie

Nos jeunes talents sont venus, **un matin de mi-octobre**, s'installer face au Luberon, encombrés de cartons à dessins, crayons, gouaches et autres outils de peintre. (Cf. photo à la Une de *l'Écho de Saint Martin* - octobre 2023) Le parapet du Boulevard est devenu un chevalet de fortune... le vent fort de ce jour-là emportait bien quelques feuilles vers le jardin d'en bas... et le soleil se glissait avec peine entre les nuages ! Mais, ils s'affairaient à croquer leur modèle immense, aux lignes grandioses comme le temps qui les a dessinées. Deux heures de travail en plein air, ça vous change des huit heures hebdomadaires en classe !

De retour dans leur salle d'arts plastiques, ils ont poursuivi... Les ébauches sont devenues plus sûres, et ils se sont aussi initiés à une technique traditionnelle du Japon : la gravure sur bois. Ils ont expérimenté le travail avec de la pâte à papier intégrée à leurs peintures (dans l'esprit de Nobuo) et ont été inspirés par leurs dessins réalisés sur le motif. Puis chacun a choisi le mode d'expression propice à son paysage intérieur pour créer une œuvre singulière : technique graphique ou picturale, par exemple.



© Gaelle Monnerie

En outre, dans le souci de conduire ce projet dans sa globalité, les élèves sont impliqués dans la préparation de l'exposition : choix collégial du titre et de l'affiche de l'exposition « **Notre Montagne** », création de panneaux explicatifs sur le déroulement de leur cheminement de travail, accrochage des travaux, etc. Leur professeur, Madame Gaëlle MONNERIE, a porté avec enthousiasme et rigueur ce projet qui a été bien accueilli et accompagné par Monsieur AIELLO, Proviseur de la Cité scolaire. Nous tenons à les remercier pour leur confiance et leur bienveillance.

27 LYCÉENS CÉLÈBRENT LE LUBERON À SAINT MARTIN DE CASTILLON (suite)

Pour approfondir leur connaissance du Luberon - et conduire une étude « transversale » nécessaire – leur professeur a souhaité les sensibiliser à d'autres aspects du Luberon : la géologie, la flore, l'habitat, en particulier les spécificités du « village perché », etc... Rendez-vous pris avec une intervenante du Parc Naturel Régional du Luberon pour une journée à Saint Martin !

Vous croiserez peut-être, **le lundi 15 avril**, une cohorte de lycéens entre le village et le Calavon... A cette date, nous serons proches du grand jour, car dès le **mercredi 17 avril** : installation de l'exposition « **Notre montagne** » dans la Chapelle des Pénitents. Ce ne sont pas moins de 27 lycéens qui deviendront de Jeunes Artistes en présentant dessins, gravures, peintures, pastels, aquarelles, etc. De fait, ils nous feront découvrir d'autres façons de rendre hommage à notre cher Luberon, et à Nobuo Hashiba !

Vendredi 19 avril aura lieu le vernissage, en entrée libre, à partir de 18h !



**Venez nombreux, découvrir leurs travaux et les féliciter !
L'exposition sera présentée pendant toute la quinzaine des vacances de Pâques.**

Appel aux bonnes volontés ! Nous aurions besoin de gardiens d'exposition : si vous êtes disponibles quelques heures, certains jours, pendant les vacances, nous vous invitons à prendre contact au plus vite avec le service culturel, afin de vous inscrire sur le calendrier de surveillance de l'exposition. Pour les lycéens, merci !
Tel : 06 76 23 08 86 Mail : culture@saintmartindecastillon.fr

EN PRÉPARATION...

Une grande crèche de Noël à Saint Martin

A l'initiative de Nathalie Richaud (Natou) et de la commission festivités, un groupe de travail s'est constitué afin de construire une grande crèche de Noël !



Image d'illustration

Il s'agit d'un groupe bénévole qui souhaite réaliser une grande crèche provençale avec des constructions (Cœur de Crèche bien sûr, Moulin, Mairie, Boulangerie, etc.) des animaux et des grands santons.

Cette crèche sera exposée dans la Chapelle de Notre Dame d'Espérance durant les mois de décembre et de janvier.

Si vous souhaitez participer ou si vous possédez, des santons et que vous souhaitez les prêter, vous pouvez nous contacter...

Natou (0687953488)

Alain (0620298567)

Prochaine réunion du groupe crèche
le lundi 8 avril à 18h Salle Jean ROUX (anciennement salle des Associations ou salle du Foyer)
Les personnes intéressées sont cordialement invitées

Alain Rivoal, Président de la Commission Festivités

Quelques infos sur la saison culturelle...

Faux bond, trois petits tours et puis s'en vont ! Pour le retour de la mémoire...

Nos fidèles lecteurs, et attentifs aux nouveautés, auront, ces derniers jours, guetté l'affiche sur quelque lieu dédié, ou attendu l'information sur les réseaux sociaux de la Mairie, d'une *Soirée conférence dialoguée*, annoncée dans notre dernier numéro (Décembre 2023, en bas de page 10), et qui devait initier un parcours artistique « participatif », conduisant, comme une « valse à trois temps » jusqu'à une grande exposition dans la Chapelle des Pénitents, au cours de l'été.

Que nenni !

L'équipe-Culture, ou mieux, les « Membres de la Commission Culture » en ont unanimement décidé autrement, pour la sérénité de tous. Après tout, vos rêves vous appartiennent, et vos draps aussi !

Cet été, Saint Martin ne manquera pas d'artistes... La **Galerie Éphémère** proposera une succession d'expositions sur son rythme décadaire, comme l'an dernier : lieu presque intime mais propice au passage et au dialogue avec les artistes qui vous y attendront. La **Chapelle des Pénitents** présentera des œuvres aux facettes plus multiples : des artistes seuls mais accompagnés de toutes les formes de leurs talents, dont un artiste-peintre et violoniste, un artiste-plasticien qui vous fera découvrir les liens entre une forme de cinéma peu connue du grand public et sa propre création...

En outre, nous avons entendu les voix de la mémoire de Saint Martin : **le Foyer rural fête ses 70 ans !** Afin de rendre hommage mérité à notre Association locale si verte et gaillarde encore, malgré son âge, nous avons choisi d'offrir au Foyer rural toute la place qu'il souhaitait : nos lieux d'exposition leur seront confiés cet été ! Ils auront le plaisir de vous accueillir, au mois d'août, dans la Galerie Éphémère et dans la Chapelle des Pénitents, pour des manifestations variées ; ils ont un talent certain pour créer une atmosphère – souvenons-nous de la *Fête des Fileuses* en 2023. Cet été, ce sera un élan de célébration que les Saint-Martinois auront à cœur de partager avec le vénérable Foyer rural !

Dans le prochain journal (juin), vous en apprendrez plus encore sur L'ÉTÉ 2024 À SAINT MARTIN !

EN AVANT-PREMIÈRE...

À Saint Martin, après l'hommage au Japon en 2023, nous célébrerons l'Italie en 2025 !

LA PICCOLA ITALIA

Ce projet s'articule autour d'une exposition sur les familles italiennes venues s'installer dans la commune dès le début du XXème siècle.

*Nous souhaitons dédier cet événement
à tous les immigrés italiens de l'histoire de notre commune.*

Des manifestations festives célébrant l'Italie viendront rythmer l'évènement au mois de mai 2025. Durant tout le mois de **mai 2025** pour l'**exposition-hommages** dans la **Chapelle des Pénitents**, Pendant un **week-end de quatre jours en mai** (un des Ponts du mois de mai 2025 à définir encore...) pour les **animations associées à l'évènement** (spectacles, conférences, musiques et chants lyriques et polyphoniques ; repas « à l'italienne » pantagruéliques, gastronomiques et modestes, mais de bons palais ; projections de films ; etc.)

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR CE PROJET FÉDÉRATEUR ?

Que vous souhaitiez mettre en valeur, partager ou rendre hommage à l'histoire de votre famille italienne...
Que vous souhaitiez nous aider à créer cette atmosphère typiquement italienne en enrichissant d'idées les points évoqués ci-dessus, vous êtes les bienvenus !

Contactez-nous avant le 1er juillet 2024 !

Tel : 06 76 23 08 86 Mail : culture@saintmartindecastillon.fr

RAFRAÎCHISSEMENT DE NOTRE SITE INTERNET !

Le site officiel de la mairie est en cours de mise à jour !



Vaucluse-Matin 22-10-2020

Mis en ligne le 17 octobre 2020, <https://saintmartindecastillon.fr/> a commencé son grand voyage au service des Saint-Martinois et de nos visiteurs parfois lointains. Ses objectifs : informations multiples, communication plus aisée avec les services de la Mairie, lieu d'échanges et de découverte de notre commune. Nous espérons qu'il a apporté, au quotidien, des facilités à chacun et une satisfaction certaine de réussite pour l'image de Saint Martin !

Il nous a fallu pas moins de 8 mois pour créer le site commencé pendant le 1^{er} confinement ! Nous l'avons imaginé comme un espace évolutif et attendons vos participations pour l'enrichir de vos expériences à partager !

Par exemple, les pages **TOURISME**, **ACTIVITÉS**, **ASSOCIATIONS** : seules vos volontés de visibilité leur donnent vie ! De fait, l'appel à contribution est entendu depuis peu : deux nouvelles inscriptions dans la rubrique « Locations saisonnières » ont été déposées récemment ! De même, de nouvelles photos proposées par vous pourraient, avec votre copyright, être mises en ligne !

Venez cliquer ! Venez surfer, vous aussi !

Actuellement, le ménage de Printemps – et même triennal ! – a débuté. Le site aura terminé ses ajustements avant l'été. C'est le moment de nous faire part de vos idées, de solliciter vos inscriptions et ajouts d'images et d'informations concernant votre visibilité sur <https://saintmartindecastillon.fr/>

Vos performances
dans la recherche Google (février)



Performances

Rapport complet >

Total de 1 603 clics sur les pages de recherche Web



Tel : 06 76 23 08 86 Mail : communication@saintmartindecastillon.fr

AGENDA DU PRINTEMPS

DIMANCHE 31 Mars 2024

(LUNDI 1 AVRIL EN CAS DE PLUIE LE 31 mars)



Chasse aux œufs de Pâques

A 11 H
sur les Aires
de la Mane

Pour les enfants de
moins de 12 ans

Foyer Rural
Saint-Martin de Castillon

Mardi 26 mars - 18h30 – Séance du Conseil Municipal

Dimanche 31 Mars- 11h00 – (lundi 1^{er} avril en cas de pluie)
– Chasse aux œufs sur les aires, organisé par le *Foyer Rural*

Week-end des 6 & 7 avril – Naturellement deuche sur les aires, organisé par *Passion 2cv*

Lundi 8 avril – Réunion du Groupe Crèche, organisée par la *Commission Festivités*

Mardi 9 avril – Séance du Conseil Municipal

Samedi 13 avril - 10h – Journée nettoyons le Sud – au pont de Garaude – organisée par la *mairie*

Dimanche 14 avril Fête du printemps au Boisset organisée par la *Farandrôle*

Du 19 avril au 3 mai à la Chapelle des Pénitents
Exposition « Notre Montagne », organisée par la *mairie* en partenariat avec la *cité scolaire d’Apt*.

Samedi 27 avril 18h30 – Chapelle des Pénitents - Cinéma « Pas de Vagues » -Organisé par la *mairie* en partenariat avec *La Strada*

Mercredi 8 mai – Traditionnel repas sur les aires (+ d’infos prochainement), organisé par la *Commission Festivités*

**St. Martin de Castillon
6 et 7 avril**



Naturellement Deuche

Le Rencontre des vrais passionnés de 2cv et dérivés

Venez admirer les 2cv, Dyane, Michani, Ami6 et autres dérivés

Exposition des véhicules le samedi et le dimanche de 9h à 14h

Snack/buvette et boutique du club disponible sur place

Un week-end 100% Nature, 100% convivial... 100% Deuche !!

St Martin de Castillon (84)
Club Passion 2CV

Portail du Banquet
84750 - F Saint Martin de Castillon
Téléphone : (0033) 04-90-75-14-36

Internet : www.club-2cv-passion.com Courriel : passion_2cv@hotmail.fr



Le Boisset

fête le printemps!

dimanche
14 avril 2024

Toute la journée:
vide-greniers & cuissons au four à pain

A midi :
buvette, grignottes et musique

Pour une place au vide-greniers, contactez Olivia au 06 07 59 30 57
De la musique à proposer? contactez Sylvie au 06 87 57 82 35

Association farandrôle - Le Boisset de Saint-Martin de Castillon

D’autres dates en programmation...
Tenez-vous informés !



Prochain numéro – JUIN 2024

Accompagné de l'Écho des associations

&

de l'annuaire des artisans & commerçants...

Joyeuses Pâques

